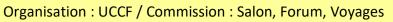


CONTRAT de VENTE (Non-adhérents)

FORUM de la FFACCC à Saint-Méen-le-Grand 11 et 12 novembre 2023





Nom:			
Arrivée le : / /	vides et piein	is taits	Départ le : / /
Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Nb	Montant	Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT
Adhésion temporaire FFACCC			Avant le : 23 octobre 2023
(remboursée si adhésion)		15€	Accompagné du règlement à l'ordre de : La FFACCC
Frais d'inscription Forum (par équipage)		30€	Inscription :
Buffet dînatoire du 10/11/2023	30€		M. ou Mme : Gisèle Laprévote
(En option) (Détail dans le programme)		\rightarrow	Adresse : 21 av. J.B. d'Oncieu de la Bâtie
Repas Breton du 11/11/2023 avec animation (En option) (Détail dans le programme)	40€		CP: 73230 Ville: BARBY
Repas de Gala du 12/11/2023 avec animation		-	Tél. fixe : 04 79 65 95 27
(En option) (Détail dans le programme)	50€		Portable : 06 83 28 01 49
2	TOTAL		E-mail : gis-laprevote@hotmail.fr
0			
Choisir le mode de paiement pour les sommes à régler à la FFACCC			
□ Virement : IBAN FFACCC >>> FR76 1027 8062 2100 0206 5660 654 BIC : CMCIFR2A Joindre un justificatif par mail			
☐ Chèque : à l'ordre de >>> La FFACCC	A renvoyer à l'adresse	de l'organisate	ur (UCCF Gisèle Laprévote)
Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires,			
les assurances « annulation et rapatriement » etc.) Intolérances alimentaires : Monsieur : NON □ OUI □ LESQUELLES :	~ 011 173	re:	s amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais nalheureusement ne sont pas admis dans les transports, taurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux blics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
.00		our la compte de	a personnes que l'incerie et planere per que ce veyage peut être
Je soussigné M ou Mme			
Ma signature ci-dessous implique l'acceptation : - Des conditions générales et particulières des conditions de vente, indiquée dans la revue de la FFACCC « Vadrouille » dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 0€, de 30 à 21 jours 45€ du prix du séjour, de 20 à 15 jours 50% du prix (minimum 45€), moins de 15 jours 100% du prix.			
 - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur - L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC. - Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association. 			
Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de Loire-Atlantique Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC			
n°IMO75100284 Assurance MACIF n° 15195976.			
ALe / ALe / Le /			
Signature de l'adhérent			et nrénom du signataire)

(Retourner un double au participant)

FFACCC Siège social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 MALAKOFF